L'ENQUÊTE SUR LES RESSOURCES DE Mme STAVISKY

Elle a abouti à l'arrestation de deux individus et à l'inculpation d'Henri Poulner et d'un quatrième complice, tous deux en fuite

Nous avons annoncé, dans nos dernières éditions d'hier, qu'au cours de son enquête sur les ressources de Mme Stavisky, M. Ordonneau, juge d'instruction, avait appris qu'Henri Poulner, protecteur de la jeune femme, était en relations suivies avec un financier véreux, Charles Pélissier, demeurant à Paris, 39, boulevard Malesherbes, et que les deux hommes pratiquaient sur une large échelle la négociation de titres maquillés ou falsifiés. Il apprit en outre que Poulner s'était approprié un mobilier de Mme Davin, la mère du jeune Guy Davin qui fut condamné par les Assises de Versailles l'année dernière, pour assassinat de l'Américain Richard.

Samedi après-midi, le magistrat a opéré plusieurs perquisitions en banlieue, mais n'a pas retrouvé le mobilier qu'il recherchait. Il a saisi néanmoins un certain nombre de documents et objets qui ont été placés sous scellés. De retour au Parquet de la Seine, il a lancé quatre mandats d'amener : un contre Poulner, demeurant à Paris, 14, rue du Flocon ; le deuxième contre Pélissier et les deux autres contre deux complices.

Deux de ceux-ci ont été exécutés dès la première heure, hier matin, et concernent Charles-Alexis Pélissier, né le 14 mai 1886 à Nyons (Drôme), qui a été arrêté par la police marocaine à Casablanca, dans un hôtel de cette ville, et Nicolas Popp, né le 17 décembre 1882 à Armumti (Roumanie), que les inspecteurs ont appréhendé à son domicile, boulevard Bonne-Nouvelle, à Paris.

Les deux autres mandats, qui n'ont pas encore été exécutés, ont été délivrés contre Poulner, l'ami de Stavisky, et Podavici, tous deux en fuite actuellement.

Ajoutons que Pélissier s'est élevé contre les accusations portées contre lui et a affirmé n'avoir jamais eu de relations avec Stavisky.

Par contre, il a reconnu être propriétaire de l'immeuble où Poulner a loué un appartement destiné à Mme Stavisky.

L'"ART" DE PERDRE SEPT MILLIONS EN QUELQUES JOURS

Il y a quelque temps, un chiffonnier de Kaunas (Lithuanie) recevait de Paris un télégramme l'informant de la mort d'un oncle qui lui laissait une fortune de 7 millions de francs environ.

La nouvelle s'en répandit vite dans la ville et le légataire trouva facilement de nombreux amis qui lui offrirent spontanément de lui avancer la somme nécessaire au voyage de Kaunas à Paris.

Habillé de neuf des pieds à la tête, le millionnaire partit en wagon-lit. Mais, ayant touché son héritage, le chiffonnier lithuanien ne sut pas résister aux tentations de la capitale française et, en quelques jours, il dépensa trois millions en joyeuse campagne ainsi que dans les cercles clandestins. C'est alors que, pour se refaire, et sur le conseil de ses amies de rencontre, l'homme de Kaunas partit pour Monte-Carlo où il perdit à la roulette les millions qui lui restaient.

Il est aujourd'hui de retour à Kaunas, après avoir effectué le voyage en troisième classe. Il ne lui reste plus un sou de son éphémère fortune et il va reprendre son métier de chiffonnier.

UN HOMME ÉTRANGLA SA FEMME DANS UN ACCÈS DE DÉMENCE

Il n'est qu'un mot : folie, pour expliquer le drame qui s'est déroulé au cours de la nuit, 36, rue d'Orfeuil, à Châlons-sur-Marne, où un conducteur de travaux publics de 62 ans, Pierre Guerre-Simonin, qui passait pour un homme doux et aimable, a tué sa femme. Les deux époux bavardaient dans leur lit lorsque Guerre se précipita brutalement sur sa femme, la saisit avec force à la gorge et serra, serra jusqu'à ce que mort s'ensuivît. Le meurtrier se leva alors, s'habilla et prit le chemin du commissariat de police, où il confessa son crime.

« Ma femme et moi, déclare-t-il, nous étions couchés et avions éteint la lumière. Peu de temps après, ma femme ralluma l'électricité et me parla longuement de mon existence ratée (?). Alors, brusquement, je ne sais ce qui se passa en moi, mais je la saisis au cou et lentement, je serrai jusqu'à ce qu'elle retombe inerte entre mes bras. »

Le drame s'est déroulé dans la chambre voisine de celle qu'occupait le fils des époux Guerre, un jeune homme de 16 ans, qui n'a absolument rien entendu.

LE TIRAGE DE LA LOTERIE MAROCAINE

Hier matin, en présence des autorités du protectorat, du représentant de la Banque d'Etat du Maroc et d'une foule nombreuse, il a été procédé, à Rabat, au tirage de la première tranche de la Loterie Marocaine.

En voici les résultats :

Les billets se terminant par 14, 41 et 20 gagnent 500 francs ; ceux dont les numéros se terminent par 58 gagnent mille francs ; ceux se terminant par 439 et 601 gagnent dix mille francs.

Voici maintenant les dix numéros gagnant cent mille francs :

34.710	09.292	15.000	07.279	81.019
18.670	45.342	62.528	66.912	46.731.

L'ULTIME ADIEU DE VIOLETTE NOZIÈRE A SA MÈRE

La parricide a quitté la Petite-Roquette pour Fresnes et Haguenau

Samedi matin, vers 11 h., une automobile cellulaire franchit, comme tant d'autres fois les portes de la Petite-Roquette. Les gens du quartier, qui ont l'habitude, ne remarquèrent pas autrement le fourgon. Ils ne se doutèrent pas qu'avec lui Violette Nozière quittait définitivement la prison.

La condamnée était ainsi transférée à Fresnes, première étape vers la réclusion perpétuelle. Ce départ avait été tenu tout à fait secret. Mais on le prévoyait imminent, et c'est ainsi que la parricide put, dans l'après-midi de vendredi, recevoir la visite de sa mère qui vint accompagnée de M. Dupré, le tuteur de Violette.

L'ultime entrevue de la mère et de la fille fut poignante : car elles ne doivent plus jamais se revoir. Aussi la mère déposa-t-elle pour la première fois ce masque de sévérité que la douleur autant que l'horreur du crime lui avait façonné. Et la fille coupable se sentit bien petite devant le sursaut de la tendresse maternelle. De ce qui divise les deux femmes si gravement, il ne fut pas question. Chacun eut à cœur d'oublier à l'instant des adieux, et la pauvre femme repartit.

Vers la fin du même après-midi, Violette Nozière eut encore la visite de son défenseur Me de Vésinne-Larue, qui lui prodigua les encouragements.

La condamnée ne parut point l'entendre. Atterrée, apeurée, on eût dit que, en un moment et devant « l'échéance » elle venait soudain de réaliser et son sort et l'impossibilité de se racheter.

Elle séjournera sans doute pendant une semaine à la prison de Fresnes, puis elle sera dirigée en auto sur la maison centrale — vraisemblablement Haguenau — où recluse elle sera. Là, point de visite de qui que ce soit, sauf autorisation expresse du ministre de la Justice.

La situation pénale étant, si l'on ose dire, réglée dans cette tragédie, resteront les suites pécuniaires... Un conseil de famille se réunira donc en janvier pour régler les questions de succession.

LA RÉORGANISATION DE L'INDUSTRIE HOUILLÈRE BELGE

Un office national de charbon fonctionnerait dès le 1er janvier

La réorganisation de l'industrie houillère belge que M. Van Cauwelaert, alors ministre des Affaires économiques avait préparée le 25 juin dernier, est activement poussée.

Les producteurs de charbon, réunis à Bruxelles, sont, en effet, parvenus à un accord sur les statuts d'un office national du charbon qui prendra la succession de l'actuel comptoir des charbons. Cet office fonctionnerait à partir du 1er janvier, dit-on, sous forme de société coopérative et pour une durée de 3 ans. Mais une clause restrictive stipulerait qu'après 15 mois de fonctionnement, 20 % des membres pourraient demander que le principe de son existence soit soumis à l'arbitrage.

Il aurait pour principale tâche de limiter, sous la direction du gouvernement, la production de charbon selon la capacité d'absorption du marché intérieur et des marchés extérieurs en faisant une répartition équitable entre tous les producteurs.

Il s'efforcerait aussi d'éviter l'augmentation des stocks qui atteignent actuellement environ 3.600.000 tonnes tandis que la production totale des Charbonnages est d'environ 27 millions de tonnes par an.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Lundi 31 décembre 1934. — Soleil : lever, 7 h. 46 ; coucher, 16 h. 1 ; Lune : lever, 2 h. 32 ; coucher, 11 h. 39.
Aujourd'hui : Saint-Sylvestre. — Demain : Jour de l'An.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 30 décembre 1934, à 9 h. : Baromètre : 769 mm. ; hausse depuis la veille, à 18 h. ; 8 mm. 9 ; Thermomètre : Fronde : 7.3 ; Minime : 3.8 ; Etat hygrométrique : 85 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 18 h. : Néant ; Direction du vent : Ouest ; Force : Assez fort ; Direction des nuages : Ouest ; Etat du ciel : très nuageux ; Prévisions pour aujourd'hui : Assez froid ; brumeux.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Ciel brumeux et très nuageux avec quelques bruines ; Vent du secteur Sud-Ouest, assez fort et irrégulier ; température sans changement. — Le minimum de température sera en faible hausse sur la veille.

DISTINCTION. — M. Eugène Saillard, journaliste à Lille, vient d'être nommé Chevalier de la Légion d'Honneur. Vieux journaliste — il a 34 ans de métier, — M. Saillard qui fut rédacteur en chef de journaux dans l'Ouest et dans l'Est, est actuellement secrétaire général de « L'Echo du Nord ». Il est également romancier et a publié de nombreuses œuvres. Nous présentons à M. Saillard, nos confraternelles félicitations.

MARIAGE. — En l'église Saint-Roch, à Courtrai, a été célébré le mariage de Mlle Françoise Hollande, fille de M. Joseph Hollande, industriel et de Madame, née Van de Venne, avec M. Claude Fontaine, fils de M. Jean Fontaine, chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de guerre et de Madame, née Lamotte.

Les témoins étaient, pour la mariée, le général Hollande, son oncle et M. Lucien Yckx, son beau-frère, et pour le marié, M. le docteur Maurice Pruvost et Madame Duplerreux-Fontaine, ses oncle et tante.

UN ACCORD DE PRINCIPE EST INTERVENU HIER A LILLE DANS LE CONFLIT DE L'HABILLEMENT

Les délégations ouvrière (à gauche) et patronale dans les couloirs de l'Hôtel de Ville de Lille.

La délégation patronale de l'Industrie de l'Habillement, conduite par M. Marcel Lévy-Danon, secrétaire général de la Chambre Syndicale, et la délégation ouvrière avec, en tête, M. Huret, secrétaire général de l'Intersyndicale, se sont rencontrées hier à 11 heures, à l'Hôtel de Ville. M. Vincent, inspecteur-contrôleur départemental du Travail, présidait cette réunion qui avait pour but la recherche d'un accord concernant le conflit qui divise présentement les organisations syndicales et patronales de cette corporation.

Après examen de la situation, un accord de principe est intervenu qui va être soumis aux organisations intéressées. Cet accord porte sur les points suivants :

1° Baisse de 5 % sur les salaires à dater de cette semaine ;

2° Baisse de 5 % à dater du 1er juillet, après avis d'une Commision qui délibérera le 1er juin, compte tenu du coefficien du coût de la vie à cette époque ;

3° Les vacances payées ne seraient pas suspendues, mais réduites de deux jours. La semaine de Sainte-Anne serait rétablie ;

4° Maintien du « statu-quo » en ce qui concerne le tableau horaire tel qu'il est stipulé dans le contrat de travail.

Les délégués comptent sur l'esprit de conciliation des parties en cause, pour que cet accord soit ratifié.

LES INSURGÉS CATALANS ONT ÉTÉ TRANSFÉRÉS A BARCELONE

Parmi les détenus qui se trouvaient à bord du bateau « Uruguay », 200 ont été transférés à la prison cellulaire de Barcelone. Parmi ceux qui sont restés à bord du bateau, on compte notamment l'ancien président de la généralité de Catalogne, M. Companys ; les conseillers qui faisaient partie de son cabinet ; l'ancien président du Parlement catalan ; M. Casanova, le maire de Barcelone, ainsi que 22 conseillers municipaux. On croit que demain ou mardi, M. Companys et les conseillers de son cabinet seront transférés à Madrid, car ils doivent être jugés par le Tribunal des garanties constitutionnelles. Quant au maire de Barcelone et aux conseillers municipaux, ils seront provisoirement transférés à la forteresse de Montjuich, en attendant leur mise en liberté, qui ne saurait tarder. En ce qui concerne M. Azana, l'ancien président du Conseil, il reste toujours à Badalone et ne part pas à l'étranger, comme il avait été dit. Suivant des bruits, il aurait été invité malgré sa mise en liberté, à ne pas quitter Badalone. A cet effet, on exerce sur lui une très discrète surveillance.

LA FIANCÉE DU GÉNÉRAL GOERING EST UNE GRANDE ARTISTE

Le bruit d'un prochain mariage du général Goering avec la grande artiste Emmi Sonnemann, court une fois de plus. Il y a quelques mois déjà, on donnait ce mariage comme imminent. Mme Emmi Sonnemann est sociétaire du théâtre d'Etat prussien à Berlin. Elle compte parmi les artistes les plus en vue du théâtre contemporain. Sa beauté égale son talent.

Lors des premiers bruits qui coururent sur son mariage avec le général Goering, qui apporte aux choses du théâtre la plus grande attention, on rappela que cette artiste était apparentée à Léopold Sonnemann, le fondateur israélite de la « Frankfurter Zeitung » qui, en sa qualité de député démocrate au Reichstag, protesta avec le socialiste Bebel, contre l'annexion de l'Alsace-Lorraine. C'est ce qui fit que le nom de Sonnemann garda, pendant toute l'annexion, en Alsace, ce qu'on appelle, en allemand, un bon « klang ».

UNE FERME EN FLAMMES PRÈS D'ABBEVILLE

Un incendie s'est déclaré pendant la nuit, dans les dépendances d'une importante ferme exploitée à Allery, près d'Abbeville, par M. Emile Bruyer et son fils Georges.

Les flammes, activées par un vent violent, se communiquèrent à des remises et bientôt les sapeurs-pompiers et les habitants du village se trouvèrent devant un immense brasier, dégageant une chaleur intolérable.

Malgré les efforts des sauveteurs, le feu gagna une grange contiguë et un hangar appartenant à M. Théophane Dufour. Finalement, après de longues heures d'efforts, le sinistre fut maîtrisé.

Les dégâts sont malheureusement élevés. MM. Bruyer ont perdu 6.600 bottes de blé non battu, 11.700 bottes d'avoine, 48 hectolitres de blé en sacs, 600 bottes de paille de blé, 1.600 kilos d'engrais, 8.000 kilos de pommes de terre. En outre, une auto-10 C.V., une batteuse et divers instruments ont été sérieusement endommagés.

MM. Bruyer éprouvent un préjudice de 100.000 francs, couvert par une assurance. M. Théophane Dufour, de son côté, subit un préjudice d'une douzaine de mille francs. On croit que cet incendie est dû à une étincelle jaillie d'un appareil de chauffage.

AVANT LA VISITE DU CANAL DU NORD PAR LES MAIRES DES R.L.

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le Canal du Nord doit être achevé. C'est tout un peuple qui le demande, qui attend la prochaine et nouvelle visite du Ministre des Travaux Publics en espérant que cette nouvelle étude sur place sera la dernière ; ce sont, enfin, des milliers de chômeurs (les départements du Nord et du Pas-de-Calais en secourent à eux seuls 65.000) qui, réclament des Pouvoirs Publics du travail et du pain. Ils trouveraient là, le moyen d'être employés durant plusieurs années.

Nous n'insisterons pas davantage sur la nécessité absolue de justifier au point de vue économique, l'utilité des travaux d'achèvement de ce canal, car d'autres voix plus autorisées que la nôtre, vont, dans les jours prochains, donner leur avis sur ce sujet. Ce sont ces interviews avec diverses personnalités que nous allons ici publier et à la lecture desquelles on remarquera une certaine divergence de vues sur l'œuvre à créer. Doit-on faire un canal pour péniches de 280 ou 320 tonnes (M. le Sénateur Hayes parle de 400 tonnes) ou pour des péniches de 600 tonnes ?

Mais c'est là une question secondaire sur laquelle on pourra se mettre facilement d'accord dès que le principe de l'achèvement du cours d'eau sera décidé.

Pour suivre : *Ce que dit M. le sénateur Hayez, vice-président de la Commission sénatoriale des Mines et « Père » du Canal du Nord.*

UNE PROTESTATION DES ARTISANS DU NORD DE LA FRANCE CONTRE LES DÉCRETS-LOIS

Dans une lettre qu'elle a adressée récemment à M. le Ministre des Finances, la Fédération des Artisans du Nord de la France a protesté contre l'arbitraire du nouveau texte codifié annexé au décret du 20 juillet 1934 portant réforme fiscale.

Par ce nouveau texte, les petits artisans sont réintégrés dans le cédule des B. I. C. cependant que l'article 23 stipule qu'ils seront taxés d'après le tarif applicable à la cédule des traitements et salaires.

Par cette disposition nouvelle, l'Administration place actuellement l'artisan sur le même plan fiscal que le commerçant avec lequel pourtant il offre un contraste saisissant.

L'artisan, en effet, représente d'une façon nettement caractérisée l'homme d'état accompli, le maître de son métier, qui applique à la matière le prix de son travail.

Le fait de placer l'artisan dans la cédule des B. I. C. va l'obliger à des frais supplémentaires dont il pourrait très bien se passer en ces temps de crise effroyable qu'il traverse, d'autre part, la suppression des abattements à la base pour les charges de famille augmentent fort sensiblement l'imposition des artisans pères de famille.

La Fédération des Artisans du Nord de la France a alerté les parlementaires du Nord et elle a ce jour reçu l'adhésion de ceux-ci à ces légitimes revendications.

Le secrétariat de la Fédération est ouvert aux artisans le samedi de 15 h. 30 à 19 h., 116, rue de l'Hôpital Militaire, à Lille.

Ils pourront y recevoir tous les renseignements qui leur seraient utiles.

DANS LA LÉGION D'HONNEUR

Nominations et promotions au titre militaire (Réserves)

Sont nommés ou promus dans la Légion d'Honneur, au titre de la loi du 17 juillet 1931, les militaires des réserves dont les noms suivent, susceptibles de bénéficier des dispositions de l'art. 79 de la loi de finances du 16 avril 1930 :

Officier. — Infanterie. — Debraudinghien, capitaine, C. M. inf. 11.

Génie. — Billiard, chef bataillon, C. M. Génie 3.

Chevalier. — Infanterie. — Cartigny, chef bataillon C. M. inf. 12 ; Avet, capitaine, C. M. inf. 12 ; Marchand, capitaine, C. M. inf. 11 ; Béranger, C. M. inf. 12; Quinet, C. M. inf. 12 ; Deloffre, C. M. inf. 13 ; Bertheiot, C. M. inf. 12 ; Hoyes, C. M. inf. 11 ; Halluin, C. M. inf. 12 ; Brevers, C. M. inf. 11 ; Arnould, C. M. inf. 11; Thellier, C. M. inf. 14 ; Fouves, C. M. inf. 13 ; Pradier, C. M. inf. 12 ; Bricout, C. M. inf. 12 ; sous-lieutenant Guillemant, C. M. inf. 11 ; Brichard, lieutenant, C. M. inf. 13 ; Bollinger, lieutenant, C. M. inf. 11 ; Moyart, lieutenant, C. M. inf. 12 ; Leprêtre, lieutenant, C. M. inf. 11 ; Sénéchal, capitaine, C. M. inf. 11 ; Fauchart, lieutenant, C. M. inf. 12 ; Brillaud, lieutenant, C. M. inf. 11 ; Eluin, lieutenant, C. M. if. 11 ; Castier, lieutenant, C. M. inf., 1re ; Joly, lieutenant, C. M. 13 ; Dumortier, lieutenant, C. M. 12 ; Fauquenoi, sergent, bureau recrutement de Lille.

Cavalerie. — Schadet, lieutenant, C. M. cavalerie, 1re.

Train. — Gros, lieutenant, C. M. train 1re ; Martel, lieutenant, C. M., train 1re.

Artillerie. — Blaise, lieutenant, C. M. artillerie, 1re ; Loir, capitaine, 1re Cie autonome ; Nouaille, capitaine, C. M. art. 1re ; Canac, lieutenant, C. M. art. 1re ; Thomas, lieutenant, affectation spéciale tableau 3, 1re région ; Debert, lieutenant, C. M. art. 1re ; Durand, capitaine, C. M. art. 1re ; Rociore, capitaine, C. M. art. 1re; Deprat, capitaine, C. M. art. 301e ; Leroux, lieutenant, C. M. art. 1re ; Huart, maréchal-des-logis, C. M. art. 301e.

Génie. — Cartigny, capitaine, C. M. génie, 3e ; Delannoy, lieutenant, direction du Génie de Lille ; Debrebant, capitaine, C. M. génie 58e ; Thévenoux, capitaine, affectation spéciale, 1re région ; Gendrot, capitaine, C. M. génie, 3e ; Dodeman, capitaine, direction Génie, Lille ; Stahl, capitaine, C. M. génie, 53e ; Crozic lieutenant, C. M. génie, 3e ; Vellée, lieutenant, C. M. génie, 3e ; Chonchou, lieutenant, affectation spéciale, 1re région ; Lesage, capitaine, C. M. génie, 3e.

Intendance. — Vitte, lieutenant administration, cadre auxiliaire bureaux intendance, 1re région.

Service de Santé. — Delgrange, médecin lieutenant, 1re région ; Vannieuwenhuyse, médecin lieutenant, 1re région ; Vitou, médecin capitaine, 1re région ; Delahaye, médecin lieutenant, 1re région ; Leroy, médecin lieutenant, 1re région ; Lefebvre, médecin lieutenant, 1re région ; Durand, pharmacien capitaine, 1re région ; Ponoche, dentiste militaire 1re classe, 1re région ; Vensteenberghe, lieutenant administration, 1re région ; Lannoy, lieutenant administration, 1re région.

Interprètes. — Lavoine, interprète capitaine, E.-M. 1re région ; Genderme, interprète capitaine, E.-M. 1re région.

Sections chemins de fer campagne. — Bonnel, lieutenant artillerie réserve, affectation spéciale réseau du Nord ; Yollant, lieutenant, id. ; Bécuwe, lieutenant infanterie réserve, id.

Corps militaire des douanes. — Lembrouck, chef de bataillon, Lille, 3e bataillon.

LA DISPARITION D'UN PEINTRE PRÈS D'ARRAS

Depuis le 24 décembre, Julien Sevin, peintre à Orville près d'Arras, est disparu. Il est âgé de 35 ans, mesure 1 mètre 60 ; teint brun, moustache brune, casquette tachée de peinture.

Le disparu est marié et père de deux enfants de 10 et 6 ans. La gendarmerie de Pas et la Mairie d'Orville, avisées, font des recherches et prient toutes les personnes qui posséderaient à ce sujet quelques indications de bien vouloir leur transmettre.

LE MYSTÈRE PLANE TOUJOURS SUR LE DRAME DE SIVRY

CEPENDANT L'ENQUÊTE SE POURSUIT DE FAÇON TRÈS ACTIVE ET L'ON ESPÈRE QU'ELLE ABOUTIRA FAVORABLEMENT

Nous avons relaté la fusillade qui se déroula la nuit entre gardes-chasse et braconniers dans la forêt de Rance entre Sivry et Eppe-Sauvage, à proximité de la frontière. Quatre gardes-chasse qui étaient en embuscade surprirent des braconniers. Ceux-ci n'hésitèrent pas à se servir de leur fusil. M. Deroyer, un des gardes, qui se trouvait en tête du groupe, n'eut que le temps de se baisser, la charge passa au-dessus de sa tête. Les gardes ripostèrent mais la nuit était propice à la fuite des braconniers qui ne purent être rejoints.

Au cours de l'enquête aussitôt ouverte par la gendarmerie de Sivry, on retrouva sur les lieux de la bataille un chapeau mou usage, 6 cartouches dont deux percutées et un couteau dont le manche portait la trace d'une chevrottine. Ces objets ayant été perdus par les braconniers au cours de leur fuite, on crut d'abord que l'un des hommes, celui qui avait abandonné le couteau, avait été blessé par une charge de plomb dont l'une s'était logée dans son couteau. Comme les braconniers pouvaient être venus de l'un ou l'autre village situé de part et d'autre de la frontière, les gendarmeries française et belge recherchèrent d'abord dans ces communes la trace d'un blessé. Cette piste paraît devoir être abandonnée. On pense que le couteau portait peut-être depuis longtemps déjà la trace de ce plomb et l'on a également émis l'hypothèse que s'il a été chargé au cours de la fusillade dans la forêt de Rance, la charge a pu, sans atteindre l'homme, déchiqueter simplement la poche où se trouvait le couteau, ce qui explique que celui-ci soit tombé.

MOUVET père et fils, entendus comme témoins, posent complaisamment devant l'objectif.

Où apparaît le célèbre chien policier « Marion »

Nos lecteurs savent aussi que le parquet belge fit venir sur les lieux le célèbre chien policier « Marion » dont le flair a déjà permis de percer le mystère d'affaires très ténébreuses. « Marion » à qui on présenta le chapeau partit comme une flèche sur une piste qui le mena jusqu'à Eppe-Sauvage. Et c'est ici que l'affaire se corse. « Marion », à Eppe-Sauvage, s'était arrêté devant trois maisons. Trois fermes, celles de MM. Bertaux, Moutier et Willemaert. La gendarmerie de Trelon qui prêtait son concours à celle de Sivry enquêta en vain le premier jour. Les habitants de ces fermes devaient être mis hors de cause.

MM. DE ANDREIS, Procureur de la République et ITIER, Juge d'instruction, enquêtent avec le lieutenant de gendarmerie FORTIN.

En poursuivant leurs investigations, les gendarmes apprirent qu'un habitant d'Eppe-Sauvage, braconnier notoire, avait récemment vendu des faisans capturés, est-il besoin de le présumer, dans des circonstances très spéciales. Ils firent quelques recoupements, donnèrent des résultats de leurs investigations au parquet d'Avesnes. Or, leurs indications correspondent exactement à celles que le parquet d'Avesnes devait trouver samedi matin dans le dossier de l'affaire que lui transmettait le parquet de Charleroi car l'enquête allait se poursuivre surtout sur le territoire français où il apparaît que l'on trouvera les braconniers.

Le Parquet sur les lieux

Sans tarder, samedi vers la fin de l'après-midi, le Parquet d'Avesnes se rendait à Eppe-Sauvage où de très sérieuses indications devaient être contrôlées. Le Parquet était représenté par MM. de Andreis, procureur de la République ; Itier, juge d'instruction ; Margaux, commis greffier. Les magistrats étaient accompagnés du lieutenant de gendarmerie Fortin, le chef de brigade Dherbécourt de Liessies qui, avec les gendarmes Usquelis, Bezin et Deneuville, mena avec finesse une enquête approfondie, fit part aux magistrats des résultats de ses recherches.

Alors, commença à la mairie, où s'était installé le Parquet, un long défilé de témoins et, simple coïncidence, on en revint à la piste fournie par le chien « Marion », d'abord avec un ouvrier du pays, M. Gobert Arthur, âgé de 65 ans. M. Gobert possède bien chez lui un fusil du calibre 12 calibre des cartouches retrouvées dans la forêt, mais il se fit fort d'écarter de lui tout soupçon en donnant un alibi qui ne tardera pas à être vérifié. M. Gobert déclara que la nuit de la fusillade il se trouvait en Belgique à Forge des Champs où il travaille. A l'appui de ses dires il cite les noms des personnes qui l'auraient rencontré à l'heure même où se déroula la fusillade.

Coïncidence, peut-être

On interrogea un autre témoin du nom d'Edmond Mouvet, 55 ans, journalier. M. Mouvet jura qu'il était blanc comme neige. On lui demanda de préciser son emploi du temps dans la soirée de la fusillade.

« C'est très simple, dit-il, à 7 heures et demie, j'étais déjà couché ».

On lui prouva sur-le-champ qu'il était de mauvaise foi car, ce même soir, il était allé à la ferme Willemart sur la route de Sivry. Il avait joué aux cartes jusque 9 heures, puis il était parti dans la nuit. Or, la fusillade s'était produite à 11 heures du soir et en deux heures de marche, Mouvet aurait pu facilement se trouver dans la forêt de Rance. Le mensonge débité par Mouvet constituait contre lui une si forte présomption que samedi les magistrats pour mieux le garder à leur disposition le faisaient coucher à la gendarmerie de Trélon.

Hier, le parquet et les gendarmes reprirent leur enquête à Eppe-Sauvage. On s'aperçevait alors que le chien « Marion » avait suivi à Eppe-Sauvage exactement le chemin fait par Mouvet Edmond. Celui-ci était allé chercher du lait à la ferme Bertaux puis passant à travers une pâture il était arrivé à la ferme Moutier. Enfin il s'était arrêté à la ferme Willemart. C'est, pas à pas, la piste qu'indiqua le chien « Marion » qui, après avoir stationné devant la ferme Willemart refusa de continuer ses recherches. Or, au moment où « Marion » était à la porte de la ferme Willemart, Mouvet lui-même se trouvait dans la maison, comme nous l'a déclaré hier Mme Willemart.

Tout cela n'est peut-être que simple coïncidence ?

Les magistrats après avoir demandé à Mouvet de se tenir à leur disposition ont également interrogé le fils d'Edmond Mouvet, Victor, âgé de 23 ans. Une perquisition a été faite chez Mouvet qui demeure dans un taudis où il n'a qu'un tas de foin pour oreiller. On trouva deux vieux chapeaux comme en portent les ouvriers agricoles dans l'Avesnois pour se préserver de la pluie et du genre de celui que l'on retrouva dans la forêt de Rance. Mais Mouvet était triomphant : « Je n'ai que deux chapeaux, disait-il. On ne dira pas que je suis sot ». On a saisi un fusil du calibre 12, chez Mouvet fils un autre fusil du calibre 12 aussi. Les deux armes ainsi que celle découverte chez Gobert seront envoyées au Parquet de Charleroi qui les soumettra à l'expertise d'un armurier.

Comme on le voit, malgré l'activité des enquêteurs tant français que belges, si les recherches pour retrouver le braconnier s'orientent, il n'y a encore aucun fait précis qui permette de dire que l'on aboutira très prochainement et, cependant, on garde bon espoir d'arriver à un résultat au cours d'une prochaine confrontation des divers témoins à la frontière et en présence des magistrats de Charleroi et d'Avesnes. Non point que l'on compte que les gardes pourraient reconnaître leurs agresseurs — M. Deroyer, principal intéressé nous a déclaré qu'il ne pourrait être affirmatif — mais on pense que l'on trouvera sans peine les possesseurs des objets saisis par la justice belge : chapeau, couteau, etc..., et grâce à quoi tout le mystère de la fusillade de Rance sera éclairci.

L'ARRESTATION A ESSERTAUX DU DANGEREUX MANOUVRIER GASTON DARRET

Nous avons relaté, en son temps, dans quelles circonstances un manouvrier d'Essertaux, Gaston Darret, 33 ans, blessa grièvement d'un coup de revolver, un cultivateur du pays, M. Dervelois, qui l'empêchait d'entrer chez lui craignant le voir brutaliser une dame Bouthors, venue régler la location d'une maison.

Pendant qu'on prodiguait des soins au blessé grièvement atteint, Darret prit la fuite. Depuis quinze jours, les gendarmes des brigades voisines d'Amiens fouillaient les bois en vain. Certains affirmaient qu'il s'était jeté dans un puits.

Or, à la tombée du jour, on l'aperçut à Essertaux, au moment où il pénétrait chez sa mère. Le chef Debras, de la brigade de Conty, averti aussitôt, arriva dans la commune avec ses hommes et entreprit de fouiller toutes les maisons où il pouvait avoir trouvé asile.

Darret fut découvert caché dans la cave de M. Decavé. Il fut aussitôt arrêté ainsi que son hôte, qui sera l'objet de poursuites pour recel de malfaiteur.

FEUILLETON DU 31 DECEMBRE. — N° 23

SONIA
L'ENSORCELEUSE
Par Maurice Mario

— Combien ? demanda l'autre, sans vergogne.

— Vingt mille à vous partager si l'avion flambe avec son pilote.

— Ça les vaut !

— Avec la complicité de Nathalia vous devez réussir. Mais sans la mettre au courant, au sujet de la bombe ; je ne la trouve pas assez sûre. Allez, filez, vous n'avez pas de temps à perdre !

Cette conversation avait eu lieu dans le bureau de Boutovitch, à l'ambassade.

Après s'être concertés un instant, les deux agents en sortaient peu après, sautaient dans un taxi et se faisaient déposer près de la rue Decamps.

Seul, Radynine pénétra dans l'immeuble où habitait Sonia, tandis que Belich restait au loin en observation.

Radynine était connu de la concierge comme étant l'amoureux en titre de la bonne de Mlle Tarkowa ; il n'en était pas plus mal vu pour cela, au contraire, car il savait, par de fréquents pourboires stimuler sa bonté d'âme.

— Pardon, madame Héloïse, demanda-t-il avec une exquise politesse, est-ce que ma Nathalia est sortie ?

— Elle est sortie, mais elle est rentrée.

— C'est que... j'aurais voulu lui causer pour une chose assez pressée et...

— Qu'est-ce qui vous en empêche ? Elle est seule, sa patronne est partie en voyage.

— Ça, c'est une chance !

— Il n'y a de la chance que pour les amoureux.

— C'est bien vrai ! convint le Russe, de bonne grâce.

— Seulement, vous connaissez nos conventions ? Au sixième, tout ce que vous voulez, ni vu ni connu ; je sais ce que c'est quand on s'aime, et je ne demande pas mieux que de vous être compatissante. Mais pas dans l'appartement, j'en suis censément responsable, surtout pendant l'absence de Mlle Tarkowa !

— Oui, oui, madame Héloïse, je vous comprends !

— Ce ne serait pas sérieux, et puis c'est trop sous mes yeux !

— Deux minutes seulement, madame Héloïse, le temps de lui faire ma commission !

— Tenez, vous n'aurez même pas besoin d'entrer, la voilà qui sort !

Nathalia en effet, venait d'apparaître dans le vestibule et s'efforçait de fermer la porte de l'appartement.

Tout de suite, l'agent de Boutovitch remarqua le carton, de forme allongée, que tenait la camériste et sa figure s'éclaira de satisfaction.

La concierge, frappée par cette expression bienheureuse, pensa avec un sourire indulgent :

— Brave garçon, comme il l'aime !

A la vue de son bon ami, Nathalia ne put retenir un mouvement de surprise.

— Toi ? Tu as donc deviné que j'étais seule ?

— C'est ce que j'apprends par Mme Héloïse.

Nathalia fit un « chut » discret à cause de la concierge et, dehors, dit en russe, croyant donner à son ami un renseignement capital :

— Mademoiselle est partie pour Berlin au-devant de son père qui est très malade.

— Voilà un événement ! fit Radynine comme s'il n'était pas au courant. Et où allais-tu ainsi, avec ce paquet ?

Nathalia eut un rire moqueur :

— Ne m'en parle pas : chez son capitaine ! C'est une grosse poupée qu'elle lui a achetée, elle appelle ça un fétiche qui lui portera bonheur pendant qu'il volera dans son avion.

— Quelle bêtise !

— Tu penses si c'est avec cette poupée qu'il veut jouer ! Que veux-tu, elle en est folle ! Elle lui résiste encore, je me demande pourquoi ? Entre nous, c'est un beau garçon !

— Elle a ses raisons.

— Quelles raisons ?

— C'est une rusée !

— Oh ! tu vas toujours chercher des complications ! Elle perd du bon temps, voilà tout !

— Et l'oiseau lui échappera.

— J'en doute, il a l'air rudement pincé, lui aussi ! Ça ferait un beau couple, tu sais, plus beau qu'avec ton patron.

Radynine, sentencieux, prononça d'un ton très convaincu :

— Le patron, c'est au dedans, c'est dans sa tête qu'est sa beauté.

Nathalia ne put retenir un éclat de rire :

— Jolie tête, oui ! Mademoiselle ne l'a jamais bien appréciée, moi non plus !

Amoureusement :

— Je préfère la tienne.

— Toi, sourit Radynine, flatté par ce petit compliment, tu la soutiens toujours, ta princesse ! Tu sais pourtant que ce sont les siens, sa race, qui ont perdu notre pauvre Russie !

— C'est possible, mais mademoiselle est bonne avec moi et elle a eu bien des malheurs. J'ai du remords, je te l'avoue entre nous, d'avoir accepté l'autre jour ces mille francs de ton patron pour la trahir, surtout après ce que vous avez fait.

— Tais-toi, tu ne peux pas comprendre ! Tu es du peuple comme moi et tu dois nous aider pour l'extermination de tous ceux qui ont voulu et qui veulent encore abaisser l'ouvrier et vivre de son esclavage.

Ces mots ne rencontrèrent qu'un faible écho chez Nathalia.

Elle était en France lorsque la guerre, puis la Révolution Russe avaient éclaté. Ses parents, au service du prince Korpuski, ancien diplomate, l'avaient fait venir à Paris en 1913 pour être camériste de la princesse